



**MULTIRISQUE
PROFESSIONNELLE**



AVEZ-VOUS ÉVALUÉ LA PROTECTION DE VOTRE ENTREPRISE ?

Votre activité doit pouvoir se poursuivre quoi qu'il arrive

En tant que chef d'entreprise, vous ne pouvez pas vous permettre d'interrompre votre activité. Pourtant, les risques d'interruption forcée d'activité ne manquent pas (incendie, tempête, dégâts des eaux, catastrophes naturelles). Dans ce cas, à défaut de pouvoir continuer à exercer pendant une certaine période, il est important de pouvoir faire face aux frais de remise en état et même, si possible, au manque à gagner.

En cas d'arrêt d'activité, vous devez conserver l'équilibre financier de votre société

Votre entreprise serait-elle capable de faire face aux échéances qui continueraient à se présenter, si vous étiez dans l'impossibilité d'exercer du fait de l'incendie de vos locaux ? Pouvoir dans tous les cas couvrir vos échéances est un élément fondamental d'une saine gestion prévisionnelle.

Optez pour des solutions à la fois complètes et adaptées à votre activité

En fonction de votre activité, de vos locaux ou encore de la nature de votre clientèle, vous avez, en matière d'assurance comme ailleurs, des besoins qui vous sont propres. Votre contrat doit tenir compte de votre spécificité : couvrir les risques auxquels vous êtes exposé, sans lacunes et sans garanties inutiles.

DES GARANTIES ESSENTIELLES

Un socle de garanties indispensables vous permettant de poursuivre votre activité en toute sérénité.

Par exemple	La réponse Aréas
Locaux et matériels professionnels	Vos bâtiments et vos biens mobiliers sont couverts contre l'incendie, la tempête, le gel, les inondations, les dégâts des eaux, le vol et le vandalisme.
Bris de glace*	En cas de dommage, l'ensemble de vos biens est protégé : vitrine, marchandises en devanture, enseignes et lettrage.
Bris de machines*	Votre outil de travail est protégé au même titre que votre activité.
Pertes financières*	Votre situation financière est préservée en cas de sinistre : pertes d'exploitation nécessitant des frais supplémentaires ou encore perte de la valeur vénale de votre fonds de commerce.
Responsabilité civile et protection juridique*	Vous employez du personnel, vous vendez des produits ? Nous vous protégeons face aux réclamations de vos salariés ou de vos clients, nous vous assistons en cas de litige.

* Comprend des garanties optionnelles ne faisant pas partie du socle de base.

SERVICES

Vos informations juridique par téléphone

Risque de litige ?

Question d'ordre juridique sur votre activité ?

Un service de renseignements disponible au 0 825 827 600 (0,15 € TTC/min + prix d'un appel local) **du lundi au vendredi de 8h à 20h.**

Des services d'assistance complets 24h/24 et 7j/7

accessibles par téléphone au 01 49 93 73 83
et depuis l'étranger au +33(1) 49 93 73 83

- + retour d'urgence dans l'entreprise,
- + protection des locaux professionnels,
- + déménagement suite à un sinistre garanti,
- + continuité de votre activité,
- + recherche d'un prestataire.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous réalisez une partie de votre chiffre d'affaires en vendant vos produits en ligne ? Vous êtes garanti en responsabilité civile y compris pour les dommages liés aux opérations de paiement sur internet et ce, sans déclaration préalable.

Vous n'avez pas eu de sinistre pendant 3 années consécutives ? Aucune franchise ne vous sera appliquée (hors franchise légale).

DES GARANTIES SPÉCIFIQUES* ADAPTÉES À VOTRE ACTIVITÉ

Que vous soyez boulanger-pâtissier, coiffeur, fleuriste, commerçant dans le domaine alimentaire ou de l'habillement, restaurateur... nous vous conseillons les garanties nécessaires à votre activité.

Par exemple	La réponse Aréas
Domage aux marchandises et matériels transportés pour compte propre	Vos marchandises et matériels professionnels sont couverts en cas de dommage lors de leur transport.
Pertes de marchandises en chambre froide, climatique et en chambre de fermentation	Vos marchandises en chambre froide et atmosphère contrôlée sont endommagées suite à une rupture de la chaîne du froid ? Vous êtes indemnisé notamment pour les pertes en réfrigérateurs, congélateurs, surgélateurs, vitrines et comptoirs réfrigérés, chambre climatique ou de fermentation.
Valeur à neuf des fours et fumoirs	En cas de dommage, vos fours et fumoirs sont estimés en valeur à neuf pendant 6 ans.
Contenu des fours	En cas d'incendie, assurez également le contenu de vos fours.
Véhicules confiés	A l'occasion de fêtes ou de mariages, les véhicules confiés pour être décorés sont couverts en cas de dommages aux véhicules et aux tiers.
Matériel appartenant aux préposés	Le matériel de vos salariés et intervenants est couvert au même titre que le vôtre.
Garantie vestiaire	Un vol dans votre vestiaire ? Un dommage ou une détérioration ? Les biens qui vous sont confiés sont assurés.
Pack mobilité	Vous bénéficiez avec ce pack d'une garantie incendie et autres événements annexes pour la couverture des dommages matériels affectant vos biens mobiliers et professionnels lorsqu'ils sont déplacés sur les lieux d'un salon ou d'une foire auquel vous participez, y compris pendant leur transport.
Responsabilité Civile des biens confiés	Vos clients vous confient leurs biens pour des réparations... Nous vous protégeons en cas de dommage ou de litige.

* Garanties optionnelles ne faisant pas partie du socle de base.



LES PLUS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

*Vous en faites toujours plus ?
C'est normal que nous vous suivions !*

Activités professionnelles annexes

Vous vendez également d'autres produits ?
Nous les protégeons, comme toutes les autres marchandises
de votre commerce.

Surcroît d'activité

Pendant la haute saison ou les périodes de fêtes, quand
votre activité bat son plein, votre couverture est renforcée.
Rien de plus naturel qu'être davantage protégé quand
vous devez davantage travailler !

Activités à l'extérieur de l'entreprise

La garantie Responsabilité Civile Entreprise vous couvre
automatiquement pour l'ensemble de vos prestations
réalisées à l'extérieur de votre entreprise y compris
lorsque vous participez à des manifestations temporaires
telles que foires, salons, expositions ou défilés de mode.



LE SAVIEZ-VOUS ?

PRÉVENTION

Votre agent général peut vous aider dans vos
démarches de prévention, vol ou incendie.

DES PROFESSIONNELS SATISFAITS !

Ce sont nos clients qui parlent le mieux
de nous.

“ M. Anthony M.

Boulangier à la Haie Fouassière (44)

Il faut que mon assureur soit réactif. Notre profession nécessite beaucoup de matériel qui coûte cher. Notre outil de travail nous est précieux et indispensable. Un problème de santé ou sur du matériel, ça entraîne tout de suite des conséquences financières. Je dois aussitôt faire face et reprendre mon activité. Lorsque j'ai eu des sinistres avec ma précédente assurance, les règlements ont mis du temps pour arriver. Je devais pourtant redémarrer mon activité le plus rapidement possible. J'ai vraiment besoin que mon agent général soit réactif et disponible. Et c'est le cas avec Aréas.

“ M. Franck A.

Gérant d'une enseigne d'optique à Murs-Erigné (49)

Je recherchais un interlocuteur unique. J'ai donc choisi un agent général Aréas de proximité qui m'avait été recommandé. Le premier contact a été très positif. Il a répondu à nos besoins en nous proposant une solution avec un bon rapport qualité-prix. Disponible et bon professionnel, nous savons que nous pouvons lui faire confiance en cas de sinistre.

“ M. Hervé B.

Coiffeur à Marvejols (48)

Mon agent général a toutes les qualités pour une relation de confiance. Il est vraiment proche de moi, nos relations sont très bonnes et ça, ça n'a pas de prix. Il a toutes les qualités qu'on peut demander à un conseiller, il est sérieux, professionnel, proche et disponible dès que j'en ai besoin ! Même si je n'ai pas encore déclaré de sinistre, je sais que si j'avais un souci il serait à mes côtés pour m'aider.





“ Mlle Sandra M.

Restauratrice à Palavas les Flots (34)

Mon agent général Aréas est devenu un ami ! Je suis fidèle à Aréas depuis plusieurs années et j'en suis très satisfaite. Mon agent général est compétent, disponible et réactif. Nous sommes six au restaurant et il y a toujours un de nous qui l'appelle pour lui poser des questions. Il nous répond rapidement à chaque fois. Je trouve aussi que les tarifs sont compétitifs. En cas de sinistre, le règlement est rapide et efficace. Je suis particulièrement satisfaite de la mutuelle d'entreprise que j'ai souscrite auprès d'Aréas. C'est un avantage pour mes salariés qui s'ajoute à leur salaire et me permet de les fidéliser. Les remboursements sont rapides.

“ M. Franck T.

Gérant d'une superette à La Baule Escoublac (44)

Avec mon agent général, j'ai un vrai contact humain ! C'est quelqu'un de très disponible. Il me conseille bien et il est très présent. Dernièrement, ma boutique a été cambriolée. Je n'ai même pas eu besoin de le contacter. Il devait l'avoir vu dans le journal et c'est lui qui est venu vers moi. Il a tout de suite pris les choses en main. Les démarches ont été très rapides et le règlement aussi. J'ai pu poursuivre mon activité sans m'interrompre. Depuis, je transfère progressivement l'ensemble de mes assurances chez lui. Prochainement, ce sera la complémentaire santé.

Un spécialiste de l'assurance des professionnels à vos côtés

Aréas Assurances, groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825, constitue le 7^{ème} réseau d'agents généraux en France avec près de 500 points de vente.

Nous proposons aux particuliers et aux entreprises une gamme complète de garanties pour la protection des biens, la protection des personnes et la protection financière.

Nous appliquons, depuis nos origines, une politique de proximité et de service auprès de nos sociétaires. Celle-ci est portée par l'action quotidienne de 1 300 salariés, agents généraux et collaborateurs sur tout le territoire.

Votre agent général est un professionnel de l'assurance à votre disposition. Rencontrez-le et faites lui part de vos attentes. Fort de son expérience, il s'attache à apporter une réponse globale aux chefs d'entreprise, tant pour leur protection professionnelle et personnelle que pour le financement de leur retraite.

DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE DÉDIÉES AUX PROFESSIONNELS

- ✚ Multirisque professionnelle
- ✚ Santé et Prévoyance
 - › pour vous et vos proches, les contrats Arélia éligibles loi Madelin
 - › pour vos salariés, des solutions collectives
- ✚ Retraite
- ✚ Véhicules professionnels
- ✚ Transport de marchandises
- ✚ Responsabilité civile des dirigeants